



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droits de l'Homme

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droits de l'Homme

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004409

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

- Délocalisation(s) :
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Présentation de la mention

La mention *Droits de l'Homme*, située dans la ville où siègent de nombreuses instances de protection des droits de l'homme au sein du Conseil de l'Europe, forme des juristes dotés de bonnes connaissances comparées, rompus à la maîtrise des différentes dimensions des droits de l'Homme et dotés d'aptitudes relatives aux diverses missions rattachées à la protection des droits de l'Homme.

Elle est composée de trois spécialités : *Droit des organisations non-gouvernementales (ONG)*, *de l'humanitaire et des droits de l'Homme*, *Protection des droits de l'Homme en Europe* et *Droit des minorités*. Elle a la particularité d'être ouverte à la formation continue des employés des organisations humanitaires et de former à la lutte contre les discriminations frappant les minorités. Elle bénéficie de l'appartenance de l'Université de Strasbourg au consortium « European Inter-University Centre on Human Rights and Democratisation ».

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droits de l'Homme* tire profit de la proximité avec diverses instances de protection des droits de l'Homme à Strasbourg et dans des pays voisins et d'une excellente réputation dans son domaine. Bien située et occupant une place très claire parmi les autres mentions offertes par l'Université de Strasbourg (UDS) et par d'autres universités au niveau national, elle justifie pleinement sa double finalité professionnelle et recherche. La place de la formation par et à la recherche est importante comme la politique des stages qui apparaît bonne et s'appuie sur un



réseau important. Toutefois, l'adossement à trois centres de recherche différents pourrait être source de fragilité de la cohérence des rapports entre enseignement et recherche. Elle est intégrée dans le réseau du consortium « European Inter-University Centre on Human Rights and Democratisation » sans que l'on dispose d'information sur les relations de la mention avec les autres universités de ce réseau. Sa coopération avec l'Université de Fribourg dans l'organisation du concours de procès « Moot court » constitue un élément de dynamisation de la formation. Au-delà de ces deux aspects, la coopération internationale de la mention se manifeste surtout par l'accueil d'étudiants étrangers sans que l'on puisse en apprécier la proportion.

Les étudiants semblent venir d'horizons différents parmi les titulaires d'un M1, mais le dossier ne comporte pas suffisamment d'informations quant à l'articulation avec une première année de master (M1) spécifique à la mention. L'organisation autour d'un important tronc commun en seconde année de master (M2), consacré à des unités centrées sur les droits de l'Homme et d'enseignements adaptés aux objectifs et aux particularités de chaque spécialité, est judicieuse. La consolidation d'une spécialité relative au droit des ONG et d'une autre relative aux minorités est intéressante. L'existence de mutualisations d'enseignements avec d'autres mentions apparaît pertinente. La qualité de l'encadrement pédagogique est indéniable tant pour ce qui concerne les universitaires que les intervenants extérieurs, même si on peut regretter la non participation de ces derniers au pilotage de la formation, totalement réservé aux responsables de la mention et des spécialités. La mention bénéficie d'un appui administratif satisfaisant offert par l'Institut des hautes études européennes (IHEE). Le dispositif d'évaluation et l'encadrement pédagogique général sont satisfaisants et témoignent de la prise en compte de remarques de l'AERES lors de la précédente évaluation.

Les instruments de suivi des résultats de fonctionnement sont perfectibles. Il apparaît toutefois que le taux de réussite de 80 % et le taux de poursuite de 10,5 % en doctorat sont satisfaisants sans que l'on puisse en savoir davantage. Il en est de même avec le taux d'insertion professionnelle qui est très bon (100 %) sans que le dossier ne donne d'exemples de cette insertion.

- Points forts :
 - Bon positionnement de la mention aux niveaux local, régional et national.
 - Bon encadrement pédagogique impliquant des universitaires et des intervenants extérieurs.
 - Un réseau de stages important.

- Points faibles :
 - Articulation M1 - M2 peu explicitée.
 - Faible présence des intervenants extérieurs dans le pilotage de la formation.
 - Insuffisance des informations relatives à certains aspects du pilotage et à l'insertion professionnelle des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur l'articulation avec le M1 améliorerait la progressivité et la compréhension de la formation. Une association des intervenants extérieurs devrait être envisagée pour le pilotage de la formation. Le dossier pourrait être plus complet sur les indicateurs relatifs tant au fonctionnement de la mention qu'à l'insertion professionnelle des étudiants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (rempli par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1					
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				47	45
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant				1	5
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				80,9%	
Taux de poursuite en doctorat				10,53%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.		100%	100%		
		31%	54,8%		
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention					



Appréciation par spécialité

Droit des organisations non-gouvernementales, de l'humanitaire et des droits de l'Homme

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est totalement tournée vers le milieu des ONG spécialisées en droits de l'Homme et vise à la compréhension des multiples professions de l'humanitaire et des droits de l'Homme. Elle est ouverte en formation initiale classique, mais aussi à la formation continue des employés des ONG spécialisées dans la protection des droits de l'Homme et dans l'humanitaire.

- Appréciation :

Cette spécialité *Droit des ONG, de l'humanitaire et des droits de l'homme* est bien structurée et organisée conformément aux objectifs définis. Son adossement à trois centres de recherche (Centre d'études internationales et européenne, Institut de recherche Carré de Malberg et PRISME) est intéressante sous réserve de veiller à ce que cette situation n'amoindrisse pas la cohérence de la formation à et par la recherche. Elle offre une intense formation à la recherche sous forme de modules de méthodologie et de rédaction de rapports de recherche facilitant la poursuite des études vers le doctorat.

L'équipe pédagogique semble de qualité, mais une vigilance est nécessaire quant à l'équilibre entre les universitaires et les intervenants extérieurs. Le faible nombre d'universitaires de l'UDS (trois) pourrait se ressentir, notamment pour l'encadrement des mémoires. Les éléments de suivi du fonctionnement de la formation semblent satisfaisants, mais il importe de les renforcer sur le long terme afin de permettre le suivi, notamment, de l'insertion professionnelle des étudiants.

L'attractivité de la spécialité est importante (plus de 400 dossiers de candidatures pour environ 15 à 20 places) comme le montre aussi la présence de 10 nationalités d'étudiants dans la promotion 2010-2011.

- Points forts :

- L'originalité de la thématique et de l'objet de la spécialité.
- L'ouverture aux professionnels des ONG de l'humanitaire et des droits de l'Homme.
- La forte attractivité de la formation.
- Les nombreux partenariats ouvrant sur une offre de stages intéressante.

- Points faibles :

- Le faible nombre d'enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique.
- L'insuffisance de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur l'organisation des semestres, sur le renforcement de l'équipe pédagogique universitaire ou, à défaut, sur une orientation seulement professionnelle de la spécialité et sur le dispositif de pilotage et d'évaluation pourrait améliorer le fonctionnement d'une spécialité prometteuse (ouverte en 2007).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1					
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				17	19
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant					
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				88,2%	
Taux de poursuite en doctorat					
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité					



Protection des droits de l'Homme en Europe

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité vise à offrir une formation de haut niveau en matière de protection des droits de l'Homme au sein du Conseil de l'Europe et dans l'Union européenne. Elle est aussi ouverte aux autres systèmes internationaux de protection des droits de l'Homme. Elle bénéficie d'interventions de membres des instances du Conseil de l'Europe et offre aux étudiants des modules d'acquisition des compétences transversales en matière linguistique et dans le domaine de la professionnalisation.

- Appréciation :

La spécialité *Protection des droits de l'Homme en Europe* est une excellente formation bien positionnée tant au niveau local qu'au niveau national. Elle organise divers modules d'acquisition des compétences transversales dont la pertinence est certaine. L'offre de choix entre une finalité professionnelle et une finalité recherche correspond bien à la thématique de la spécialité.

L'équipe pédagogique est excellente faisant cohabiter des universitaires et des intervenants issus du Conseil de l'Europe. Si la présence de professeurs émérites de renom est légitime, elle soulève aussi la question de la relève. La politique de responsabilisation des étudiants avec une mise à disposition de réseaux importants de stages apparaît satisfaisante. Le pilotage de la formation mériterait d'être enrichi par plus d'éléments sur l'évaluation par les étudiants et sur le suivi de l'insertion professionnelle de ces derniers.

- Points forts :

- La thématique et la cohérence de la formation.
- La qualité de son équipe pédagogique et l'adossement à la recherche.
- Le partenariat avec des instances du Conseil de l'Europe.

- Point faible :

- L'insuffisance du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants et du suivi de l'insertion.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion plus poussée sur l'organisation des semestres, sur l'évaluation par les étudiants et sur le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants pourrait améliorer la cohérence et le fonctionnement de la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1					
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				21	14
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant					
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				71,4%	
Taux de poursuite en doctorat					
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité					



Droit des minorités

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité vise à l'acquisition d'une bonne connaissance de l'évolution du droit des minorités et à former des professionnels et des chercheurs dans le domaine de la lutte contre les discriminations qui frappent les minorités. Ces objectifs s'inscrivent bien dans les politiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe mises en œuvre, les débouchés de la spécialité se trouvent principalement au sein des organisations européennes et internationales, mais aussi des ONG ou des administrations nationales.

- Appréciation :

La spécialité *Droit des minorités* a choisi une approche européenne et non nationale de ces questions, afin de saisir l'ensemble des problématiques des minorités. Ce choix judicieux renforce l'originalité de la spécialité. Toutefois, l'articulation avec le tronc commun Droits de l'Homme révèle les insuffisances des unités spécifiquement consacrées aux minorités (une seule unité d'enseignements (UE) en l'occurrence). Si la qualité de l'équipe pédagogique est bonne, l'absence d'intervenants extérieurs constitue une faiblesse accentuée par l'insuffisance des modules de formation professionnelle et transversale. Par ailleurs, il ressort du dossier que la spécialité privilégie la finalité recherche, même si la finalité professionnelle n'est pas explicitement écartée.

Les liens entretenus avec le Conseil de l'Europe sont assurément très pertinents compte tenu de l'importance de la protection des minorités, mais leur nature et leur intensité ne sont pas indiquées. Le dossier ne fournit pas suffisamment d'éléments relatifs aux dispositifs d'évaluation de la formation et de suivi du fonctionnement de la spécialité. Le dossier reste lacunaire sur l'insertion professionnelle des étudiants, seuls quelques lieux d'insertion étant mentionnés.

- Points forts :

- L'originalité de la formation de par sa thématique.
- La qualité des enseignants universitaires de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- La composition de l'équipe pédagogique limitée à des universitaires.
- L'insuffisance du dispositif d'évaluation et de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur l'organisation des semestres, sur la composition de l'équipe pédagogique permettrait d'améliorer le fonctionnement de la spécialité. La mise en place d'un double dispositif d'évaluation par les étudiants et de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants serait bienvenue. Le dossier devrait être plus complet afin de permettre une réelle évaluation de l'ensemble des éléments de la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1					
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				9	12
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant					
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				88,9%	
Taux de poursuite en doctorat					
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité					



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droits de l'homme

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA130004409

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Spécialité Droit des minorités

Sur la faiblesse de la présence des intervenants extérieurs dans le pilotage de la formation : des interventions, initialement prévues, ont été supprimées dans un souci de soutenabilité financière de la formation.